

rejeté

SÉNAT

le 22 juin 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif au recrutement en vue de l'accomplissement
du service national.*

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions
prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Consti-
tution, le texte du projet de loi proposé par la
Commission mixte paritaire.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
22 juin 1965.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1345, 1377, 1381, 1387
et in-8° 334.

2^e lecture : 1466.

C. M. P. : 1486.

Sénat : 1^{re} lecture : 176, 213 et in-8° 91 (1964-1965).

C. M. P. 249.